

SOS MEDITERRANEE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

CS 20585

13 294 MARSEILLE CEDEX 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOS MEDITERRANEE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

CS 20585

13 294 MARSEILLE CEDEX 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association SOS MEDITERRANEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS MEDITERRANEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 décrit dans la note n°5.2.1 "Changement de réglementation comptable" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mai 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	52 369	43 131	9 238	21 381
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 200 000	160 267	1 039 733	1 087 733
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 041 332	782 511	258 821	258 452
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	129 000		129 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	25 000	25 000		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	12 978		12 978	12 963
Prêts				
Autres immobilisations financières	177 538		177 538	200 307
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 638 217	1 010 908	1 627 309	1 580 836
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 965		66 965	101 539
Créances reçues par legs ou donations				98 371
Autres créances	648 663		648 663	1 483 854
Charges constatées d'avance	281 970		281 970	441 148
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	3 059 743		3 059 743	1 412 216
Disponibilités	6 123 458		6 123 458	5 524 309
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	10 180 800		10 180 800	9 061 438
Frais d'émission des emprunts (M)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	12 819 017	1 010 908	11 808 108	10 642 274

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	8 426 683	6 798 872
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 364 427	1 627 811
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	8 062 256	8 426 683
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	19 394	62 420
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	8 081 650	8 489 103
Fonds reportés liés aux legs ou donations	112 346	31 468
Fonds dédiés	314 470	104 344
TOTAL FONDS REPORTÉS OUDÉDIÉS (II)	426 816	135 812
Provisions pour risques	52 000	82 000
Provisions pour charges	344 922	336 967
TOTAL PROVISIONS (III)	396 922	418 967
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160 544	260 860
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	563 777	690 725
Dettes fiscales et sociales	514 314	545 520
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 011	97 656
Produits constatés d'avance	1 644 075	3 630
TOTAL DETTES (IV)	2 902 720	1 598 392
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	11 808 108	10 642 274

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 760	2 640
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	275 870	27 559
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 099 300	1 292 117
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	7 349 495	6 870 962
Mécénat	490 776	576 398
Legs, donations et assurance-vie	63 982	110 096
Contributions financières	4 753 565	5 041 165
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	30 000	350 621
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	13 032	
Utilisations des fonds dédiés	4 344	
Autres produits	76 579	5 902
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	14 159 703	14 277 459
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	9 117 850	8 223 748
Aides financières	1 035 228	644 500
Impôts, taxes, et versements assimilés	281 239	255 459
Salaires	2 680 778	2 437 331
Cotisations sociales	1 057 418	990 237
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	217 423	206 780
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	11 369	
Reports en fonds dédiés	214 470	4 344
Autres charges	26 866	38 583
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	14 642 642	12 800 982
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 482 939	1 476 477
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	5 075	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 396	2 295
Autres intérêts et produits assimilés	136 505	153 899
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	400	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	144 376	156 194
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 741	2 550
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 741	2 550
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	142 635	153 644
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	- 340 304	1 630 121
Produits exceptionnels (V)		43 296
Charges exceptionnelles (VI)		8 505
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		34 791
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	24 122	37 101
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	14 304 079	14 476 950
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	14 668 506	12 849 139
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 364 427	1 627 811
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	2 605 000	2 827 457
Prestations en nature	36 906	58 828
Bénévolat	409 545	469 070
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 051 451	3 355 355
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		7 000
Mises à disposition gratuite de biens	2 605 000	2 830 353
Prestations en nature	36 906	48 932
Personnel bénévole	409 545	469 070
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 051 451	3 355 355

SOS MEDITERRANEE

(Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.1.2	Changements d'estimation	8
5.1.3	Corrections d'erreurs	8
5.2	Dérogations	8
5.2.1	Changement de réglementation comptable	8
5.3	Principales méthodes comptables	10
6	Informations relatives aux postes du bilan	11
6.1	Actif immobilisé	11
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	12
6.1.3	Immobilisations incorporelles	12
6.1.4	Immobilisations corporelles	13
6.1.5	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	14
6.1.6	Immobilisations financières	14
6.2	Actif circulant	15
6.2.1	Créances	15
6.2.2	Créances reçues par legs ou donations	16
6.2.3	Charges constatées d'avance	16
6.3	Dépréciation de l'actif	16
6.4	Fonds propres	17
6.5	Tableau de variation des Fonds propres	17
6.5.1	Subventions d'investissement	17
6.6	Fonds reportés et dédiés	18
6.6.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	18
6.6.2	Fonds dédiés	18
6.7	Tableaux de variation des provisions pour risques et charges	19
6.8	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	19
6.9	Dettes	20
6.9.1	Etat des dettes	20
6.9.2	Charges à payer	20
6.9.3	Dettes des legs ou donations	21
6.9.4	Produits constatés d'avance	21
7	Informations relatives au Compte de résultat	22
7.1	Produits d'exploitation	22

7.2	Ventilation des produits liés aux legs	22
7.3	Contributions et charges des contributions volontaires en nature	23
7.4	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	23
8	Autres informations	24
8.1	Honoraires des commissaires aux comptes	24
8.2	Informations relatives à l'effectif	24
8.3	Informations relatives aux dirigeants	24
8.4	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger	25
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	27
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	27
10	Compte de résultat par origine et par destination et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	28
10.1	Règles d'élaboration	28
10.1.1	Ressources	28
10.1.2	Emplois	28
10.1.3	Affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois	29
10.1.4	Financement des investissements	30
10.1.5	Suivi des ressources collectées auprès du public	30
10.1.6	Contributions volontaires en nature	30
10.2	Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2025	31
10.2.1	Le compte de résultat par origine et par destination	31
10.2.2	Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public	33

1 Objet social

L'association SOS MEDITERRANEE France est membre du réseau international SOS MEDITERRANEE constitué des associations nationales qui partagent le nom, les valeurs et les missions de SOS MEDITERRANEE. SOS MEDITERRANEE DEUTSCHLAND gGmbH est une filiale de SOS MEDITERRANEE France.

Dans le cadre et dans le respect du droit maritime et des droits humains fondamentaux, SOS MEDITERRANEE France a pour objectifs :

- De sauver la vie des personnes en détresse en mer et d'assurer leur accompagnement et leur protection,
- De témoigner de la réalité de ces sauvetages et de leur contexte,
- De promouvoir et de soutenir la création de structures similaires à SOS MEDITERRANEE en Europe et ailleurs,
- De développer des activités de recherche, de sensibilisation et d'éducation autour des missions de SOS MEDITERRANEE,
- De transmettre les connaissances acquises en matière de sauvetage en mer dans le cadre de formations professionnelles spécifiques.

SOS MEDITERRANEE France est une association humanitaire indépendante de tout parti politique et de toute confession. SOS MEDITERRANEE France œuvre dans le strict respect des droits humains fondamentaux et du droit maritime. SOS MEDITERRANEE France reconnaît à chaque être humain une égale dignité quelle que soit sa nationalité, ses croyances religieuses, ses convictions politiques, son origine ethnique ou ses caractéristiques physiques.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association SOS MEDITERRANEE France atteint ses objectifs, dans le respect de ses principes par :

- La mise en place, la participation ou le soutien à des opérations de recherche et de sauvetage en mer partout où le réseau international SOS MEDITERRANEE l'estime nécessaire,
- La mise en place la participation ou le soutien à des actions d'information, de soutien et d'assistance y compris médicale aux personnes recueillies,
- Le témoignage et le plaidoyer chaque fois que nécessaire en faveur du principe et de l'effectivité du secours à porter aux personnes en détresse en mer,
- Le soutien, y compris financier, à l'action des membres du réseau international SOS MEDITERRANEE,
- La participation ou le soutien à une recherche académique concernant les causes profondes et immédiates conduisant aux situations de détresse en mer ainsi qu'aux conditions même de ces détresses,
- La sensibilisation du public, y compris scolaire, à ces questions.
- L'organisation de formations professionnelles destinée aux personnels travaillant en mer et susceptibles d'être confrontés à des situations de sauvetage concernant un grand nombre de victimes.
- La mise en œuvre de tous les moyens nécessaires, financiers, matériels et de ressources humaines tant salariées que bénévoles, au service de ces objectifs.

Pour la réalisation de ses missions de sauvetage, SOS MEDITERRANEE affrète depuis 2019 le navire Ocean Viking auprès de la société norvégienne Hoyland Offshore.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'Association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- Les cotisations et souscriptions de ses membres,
- Des subventions qui peuvent lui être accordées, notamment de l'Etat et des collectivités territoriales, et des établissements publics,
- Des dons, donations et du produit des libéralités dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice,
- Des contributions financières des membres du réseau international SOS MEDITERRANEE, d'autres associations, de fondations, fonds de dotation.

L'Association emploie 68 salariés au 31 décembre 2025 et s'appuie également sur sa Gouvernance pour mener à bien ses missions.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année a été marquée par les faits d'importance significative suivants :

- Un contexte financier international très défavorable, avec notamment la forte diminution de la contribution financière du partenaire IFRC et une baisse des subventions publiques émanant de collectivités territoriales. Malgré ce contexte, la collecte atteint en 2025 les 11,5 M€ contre 10 M€ dépassés en 2024 en lien notamment avec des partenariats importants. Le réseau international SOS MEDITERRANEE est également impacté par ce contexte et voit son niveau de contribution aux opérations baisser de 353K€ par rapport à 2024.
- Les événements de célébration des 10 ans de l'association (France) ont rythmé 2025, dans un contexte opérationnel maritime toujours entravé par les autorités italiennes.
- L'attaque du navire (le 24 août 2025) entraînant 4 mois d'immobilisation et d'arrêt de l'activité en mer. Aucun blessé, renforcement immédiat des procédures de sécurité et dépôts de plainte dans trois pays (Italie, France, Allemagne).
- Le déploiement à partir de novembre d'un nouveau projet de surveillance aérienne, avec 7 missions de survol réalisées.
- Le lancement du plan d'investissement dans le renforcement des ressources et de la résilience de l'association sur les années 2026-2028.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La clôture a été marquée postérieurement par les faits d'importance significative suivants :

- Les départs annoncés des fondatrices de l'association - rentrée 2026 pour la Directrice générale et été 2026 pour la Directrice générale adjointe - ainsi que la fin de mandat du Président, constituent une étape importante dans la gouvernance et l'exécutif de l'association. Néanmoins, cette transition apparaît comme ayant été bien anticipée et maîtrisée.
- Les processus de recrutement et de désignation des futurs dirigeants sont conduits dans de bonnes conditions et, à la date de clôture des comptes, les modalités de transmission des responsabilités sont définies de manière à assurer la continuité de fonctionnement de l'association, sans difficulté particulière identifiée à ce stade.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

5.1.1 Changement de méthode comptable

L'association n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5.1.2 Changements d'estimation

L'association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

L'association n'a effectué aucune correction d'erreur ayant un impact significatif.

5.2 Dérogations

L'association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.2.1 Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Les postes d'immobilisations corporelles en cours et d'avances et acomptes sont reclassés sur le poste « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ».
- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.
- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :
 - Les remboursements de charges de personnel sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 7 121 € en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales » ;
 - Les indemnités d'assurances sont en 2025 comptabilisées pour un montant de 39 750 € dans le poste « Autres produits » ;
 - Les refacturations sont en 2025 comptabilisées pour un montant de 104 942 € dans le poste « Ventes de prestations de services ».
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 13 032 € en 2025.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation. Elles s'élèvent à 43 026 € pour l'exercice au 31 décembre 2025.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour un montant de 11 369 € en 2025.

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les pénalités et amendes fiscales ainsi que les charges sur exercices antérieurs précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».
- Les produits sur exercices antérieurs précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres produits ».
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

5.3 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-		
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	52 369				52 369
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Total Immobilisations incorporelles	52 369	-	-	-	52 369
Terrains					
Constructions	1 200 000				1 200 000
Install. techniques, matériel, outillage	945 279	160 481	64 428		1 041 332
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Total Immobilisations corporelles	2 145 279	160 481	64 428	-	2 241 332
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	129 000		-	129 000
Participations et créances rattachés	25 000				25 000
Autres titres immobilisés	12 962	15			12 978
Prêts					
Autres immobilisations financières	200 307	16 731	39 500		177 538
Total Immobilisations financières	238 269	16 746	39 500	-	215 516
Total	2 435 917	306 228	103 928	-	2 638 217

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-		
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice		Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 988	12 142			43 131
Autres immobilisations incorporelles					
Total Immobilisations incorporelles	30 988	12 142	-		43 131
Constructions	112 267	48 000			160 267
Install. techniques, matériel, outillage	686 827	149 327	53 640,88		782 511
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations corporelles	799 093	197 327	53 641		942 779
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-				-
Participations et créances rattachés	25 000				25 000
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	-				-
Autres immobilisations financières	-				-
Total Immobilisations financières	25 000	-	-		25 000
Total	855 081	209 469	53 641		1 010 908

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

6.1.3.1 Principaux mouvements

Néant.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	3 à 10 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent :

- Aux installations générales et aménagements des locaux de Paris pour 68 502 € ;
- À l'acquisition de matériel maritime de sauvetage pour 38 486 € ;
- À l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour 53 493 €.

Des sorties ont été comptabilisées pour 64 428 € sur l'exercice et concernent un hors-bord, du matériel informatique et les anciens aménagements vendus ou mis au rebut.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	25 ans
Intallations générales	L	10 ans
Matériel maritime et sauvetage	L	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	L	3 à 5 ans

6.1.5 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice		31/12/2025
		+	-	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Terrains				-
Constructions		35 400	26 400	9 000
Install. techniques, matériel, outillage				-
Autres actifs mobiliers		120 000		120 000
Total Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	155 400	26 400	129 000

Les variations de l'exercice correspondent à des acceptations en 2025 pour un total de 155 400 € et un bien vendu en 2025 pour 26 400 €.

6.1.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Rubriques	Montant net	
	31/12/2024	31/12/2025
Participations et créances rattachés	-	-
Autres titres immobilisés	12 963	12 978
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	200 307	177 538
Total Immobilisations financières	213 270	190 516

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	177 538	-	177 538
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	177 538		177 538
Créances de l'actif circulant	715 628	715 629	-
Clients douteux ou litigieux		-	
Autres créances clients	66 965	66 965	
Créances reçues par legs ou donations	-	-	
Personnel et comptes rattachés	220	220	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 603	3 603	
Débiteurs divers	644 840	644 840	
Charges constatées d'avance	281 970	281 970	
Total	1175 137	997 600	177 538

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

-

Prêts récupérés en cours d'exercice

-

6.2.1.1 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	78 852
Clients	1 936
Factures à établir	1 936
Autres produits	641 542
Avoirs à recevoir	777
Personnel	-
Organismes sociaux	3 603
Etat	
Autres produits à recevoir	637 162
Total	722 330

6.2.2 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

En 2025, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 0 €.

6.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 281 970 € et sont constituées de charges d'exploitation.

6.3 Dépréciation de l'actif

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice		31/12/2025
		+	-	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations corporelles	-			-
Immobilisations financières	25 000			25 000
Biens reçus par legs ou donations	-			-
Stocks	-			-
Créances	-			-
Associations affiliées	-			-
Total	25 000	-	-	25 000

La provision pour dépréciation des immobilisations financières est relative aux titres de la filiale allemande gGmbH dont l'association n'attend pas de remboursement de la part de l'entité.

6.4 Fonds propres

6.5 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
Rubriques	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-							-
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Réserves	6 798 871	1 627 810	1 377 811	-	-	-	-	8 426 683
Réserves statutaires ou contractuelles	-							-
Réserves pour projet immobilier	662 671	- 27 840	- 27 840					634 831
Réserves pour fonds de roulement	4 636 200	23 495						4 659 695
Réserves pour adaptation des OPS	1 500 000							1 500 000
Réserves pour renforcement de la COL	-	1 632 155	1 405 651					1 632 155
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 627 810	- 1 627 810	- 1 377 811	- 364 427	- 394 427	-	-	- 364 427
Situation nette	8 426 681	-	-	- 364 427	- 394 427	-	-	8 062 256
Fonds propres consommables	-							-
Subventions d'investissement	62 420					43 026		19 394
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	8 489 102	-	-	- 364 427	- 394 427	43 026	-	8 081 650

6.5.1 Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Rubriques	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	135 750		80 000	55 750
Quotes-parts virées au résultat	- 73 329	- 43 026	- 80 000	- 36 355
Montant net en fonds propres	62 420	- 43 026	-	19 394

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont financé.

Une subvention d'investissement totalement amortie au 31.12.2025 a été soldée.

Les subventions d'investissements ont fait l'objet d'une reprise de 43 026 € au titre de l'exercice.

6.6 Fonds reportés et dédiés

6.6.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds reportés sont comptabilisés quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants aux legs acceptés en Conseil d'Administration.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs. Les fonds reportés liés aux legs ou donations s'élèvent à 112 346 € au 31 décembre 2025.

6.6.2 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Rubriques	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant global	
Fonds dédiés sur subventions d'exploitations					
Matériel opérations	4 344		4 344	-	
Fonds dédiés sur contributions financières					
Projet nouvelles technologies		214 470		214 470	
Fonds dédiés sur dons manuels					
Rénovation salle de réunion	100 000			100 000	100 000
TOTAL	104 344	-	-	314 470	100 000

Les fonds dédiés sur subventions d'exploitation correspondent à une subvention pour du matériel des opérations consommés pour 4 344 € au cours de l'exercice.

Les fonds dédiés sur contributions financières correspondent au financement reçu en 2025 pour le projet nouvelles technologies dont 214 470 € restent à consommer au 31.12.2025.

Les fonds dédiés sur dons manuels correspondent à un don manuel reçu en 2023 pour 100 000 € dans le cadre de la rénovation d'une partie des locaux à Marseille.

6.7 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Rubriques	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour risques	82 000		30 000	52 000
Provisions pour charges	336 967	7 955		344 922
Total	418 967	7 955	30 000	396 922

La provision pour risques est constituée de litiges sur versements de subventions d'exploitation, dont un a été résolu en 2025, et du risque d'amendes en lien avec la détention du navire par les autorités italiennes.

Les provisions pour charges sont constituées de la provision d'indemnités de départ à la retraite (dotation de 7 955 €) et de la provision pour démontages des structures sur l'Ocean Viking.

6.8 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les méthodes actuarielles et les principales hypothèses économiques retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,98 % ;
- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans ;
- Taux moyen de charges sociales : 50 %
- Taux de turn-over de l'année : 0,296 %
- Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

La provision d'indemnités de départ à la retraite s'élève à 44 922 € au 31 décembre 2025.

6.9 Dettes

6.9.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	160 544	101 147	59 397	
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	563 777	563 777		
Dettes des legs ou donations	16 654	16 654		
Personnel et comptes rattachés	216 641	216 641		
Sécurité sociale et autres organismes	243 022	243 022		
Etat et autres collectivités publiques	54 650	54 650		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	3 356	3 356		
Produits constatés d'avance	1 644 075	1 644 075		
Total	2 902 720	2 843 323	59 397	-

6.9.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	307 180
Factures non parvenues	307 180
RRR à accorder at autres avoirs	-
Congés payés et RTT	249 896
Congés provisionnés	172 342
Charges sociales sur congés payés	77 554
Autres dettes fiscales et sociales	33 292
Personnel	14 317
Organismes sociaux	-
Etat	18 975
Autres dettes	3 356
Intérêts courus	0
Emprunts et dettes assimilées	-
Concours bancaires courants	-
Total	593 724

6.9.3 Dettes des legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Dettes des legs ou donations » pour les dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès, des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation et de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes des legs ou donations s'élèvent à 16 654 € en 2025.

6.9.4 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 644 075€ et sont constitués de produits d'exploitation.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits d'exploitation

Montants en €	2025	2024
Cotisations	2 760	2 640
Ventes de bien		
Ventes de prestations de services	275 870	27 558
Concours publics et subventions d'exploitation	1 099 300	1 292 117
Dons manuels	7 349 495	6 870 962
Mécénats	490 776	576 398
Legs, donations et assurance-vie	63 982	110 096
Contributions financières	4 753 565	5 041 165
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	30 000	350 621
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	13 032	
Utilisations des fonds dédiés	4 344	-
Autres produits	76 579	5 902
Total	14 159 703	14 277 459

7.2 Ventilation des produits liés aux legs

Rubriques	2025	2024
Immobilisations reçues en legs	22 700	-
Assurances vies encaissées	542	
Ventes de biens reçus par legs		107 794
Reprise de dépréciations des biens reçus par legs		8 706
Reprise de fonds reportés	31 468	106 794
Autres produits des legs et donations	148 018	3 302
Dépréciations des biens reçus par legs		-
l'exercice	- 26 400	- 116 500
Dotation aux fonds reportés	- 112 346	-
Total	63 982	110 095

7.3 Contributions et charges des contributions volontaires en nature

L'Association bénéficie de contributions volontaires en nature valorisées et présentées au pied du compte de résultat pour un total de 3 051 451 € pour l'exercice 2025.

Pour le bénévolat, il a été appliqué un taux horaire de 12,02 € pour les différentes catégories de missions exécutées, à savoir :

- Fonction d'exécution (transport, manœuvre, ...)
- Fonction d'encadrement (coordination, formation, ...)
- Fonction de gestion et d'administration (membres du bureau, CA...)
- Fonction d'expertise (consultants...)

En 2025, le nombre d'heures de bénévolat est de 34 072 pour une valorisation de 409 545 €.

Pour les dons en nature et prestations en nature (incluant le mécénat de compétence), l'Association ne valorise que ceux ayant fait l'objet d'un reçu fiscal.

En 2025, le montant des dons et prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal s'élève à 36 907 €.

L'Association a bénéficié de négociations en achats d'espaces pluri-médias et l'obtention d'espaces gracieux représentant un total brut valorisé de 2 605 000 €.

7.4 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

8 Autres informations

8.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Rubriques	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 800
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Total	22 800

8.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif salarié de l'entité au 31.12.2025 se décompose ainsi, par catégorie :

Catégories	Personnel salarié
Cadres	40
Employés	20
Stagiaires et VSC	8
Total	68

8.3 Informations relatives aux dirigeants

En application de l'Article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, est de 0 € pour l'exercice 2025.

Les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles concernés sont le Président, le Trésorier et le Trésorier adjoint.

8.4 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-1 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afrique du sud	50
Albanie	630
Allemagne	526 722
Australie	884
Autriche	2 281
Belgique	170 437
Brésil	32
Canada	34 059
Chine	532
Colombie	102
Côte d'Ivoire	50
Danemark	4 123
Djibouti	11
Émirats Arabes Unis	504
Espagne	4 472
États Unis	20 383
Fiji	220
Finlande	19 008
Grèce	498
Guinée	100
Haïti	210
Hong-Kong	2 148
Hongrie	23 843
Irlande	986
Islande	2 430
Israël	1 259
Italie	210 035
Japon	280
Jordanie	450

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Koweït	30
Lettonie	360
Liban	600
Luxembourg	4 290
Maroc	895
Maurice	52
Mexique	550
Monaco	7 167
Norvège	120
Pays-Bas	9 129
Pologne	226
Portugal	5 016
République Dominicaine	158
République tchèque	345
Royaume-Uni	21 989
Sénégal	120
Singapour	1 125
Slovaquie	53
Suède	7 071
Suisse	2 129 171
Tunisie	116
Ukraine	105
Vietnam	498
Total général	3 215 918

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

- Emprunt de 500 000 € sur 5 ans souscrit le 27 mai 2022 au Crédit Coopératif avec un taux d'intérêt de 0,81 % pour l'acquisition des locaux de Marseille. Capital restant dû au 31 décembre 2025 : 160 529 €.
- Nantissement du compte de titres financiers du Crédit Coopératif ouvert par l'Association composé de 328 parts B Crédit Coopératif pour une valeur unitaire de 15,25 € en garantie du paiement des sommes dues au titre du prêt souscrit pour 500 000 €.
- Bail commercial pour les locaux de Paris pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} novembre 2022. Paiement d'un loyer annuel hors taxes et hors charges de 102 000 €, indexé annuellement suivant l'indice INSEE des loyers d'activités tertiaires (base 2^{ème} trimestre 2022) et payable trimestriellement et d'avance.

10 Compte de résultat par origine et par destination et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

L'Association fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et par destination ont fait l'objet de décision en conseil d'administration et sont présentées ci-après.

10.1 Règles d'élaboration

10.1.1 Ressources

Les ressources collectées sur l'exercice représentent les produits du compte de résultat.

Les ressources sont ventilées par type de donateur/financeur, à partir des informations issues des plateformes de collecte et du suivi effectué par la relation donateurs.

La cohérence des informations est contrôlée au niveau des comptes bancaires et de l'identité des donateurs.

10.1.2 Emplois

Les emplois de l'exercice correspondent aux charges du compte de résultat classées par destination.

10.1.2.1 Missions sociales

Les emplois sont ventilés par missions sociales réalisées en France ou à l'étranger. Ils comprennent les coûts directs et indirects de structure ou de financement imputés sur la base d'une règle d'affectation préétablie. Les missions sociales de l'association sont la sensibilisation, la mobilisation citoyenne, l'organisation et la supervision des opérations de sauvetage.

Les dépenses liées aux missions sociales incluent la gestion directe des opérations de sauvetage, l'affrètement du bateau l'Ocean Viking, ainsi que l'ensemble des dépenses liées à son fonctionnement.

10.1.2.2 Frais de recherche de fonds :

Ils sont composés des :

- Frais d'appel à la générosité du public incluant les frais d'appel et de traitement des dons, frais de publicité, frais liés à la tenue des fichiers, imprimés, frais d'envois ;
- Frais de recherche d'autres ressources : frais liés aux produits non liés à la générosité du public (subventions publiques...).

10.1.2.3 Frais de fonctionnement

Ces frais qui n'ont pas été inclus dans les rubriques précédentes représentent des frais généraux, des honoraires comptables, des frais de personnel, dotations aux amortissements.

Les coûts salariaux et ceux des prestataires de service sont répartis entre les différentes rubriques (dépenses opérationnelles, frais de collecte, de communication et de fonctionnement) selon des clés de répartition établies en fonction des fiches de poste et du temps consacré par les effectifs concernés à chacune de ces missions.

10.1.3 Affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

Les ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice comme indiqué ci avant, sont réparties selon les types d'emplois : missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement.

L'ensemble des produits non liés à la générosité du public ainsi que les subventions et autres concours publics (subventions du réseau, fondations, associations et les collectivités territoriales), a été utilisé en totalité pour couvrir les dépenses de 2025.

Ces fonds sont utilisés pour couvrir les frais liés à la collecte (frais de recherche d'autres ressources), puis répartis sur l'ensemble des autres postes d'emploi selon le poids de ces derniers dans les dépenses restant à couvrir.

10.1.4 Financement des investissements

Lorsque les investissements sont financés par la générosité du public, les mouvements et amortissements sont présentés sur la ligne investissements/désinvestissements de l'exercice du tableau du CER.

10.1.5 Suivi des ressources collectées auprès du public

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en 2025, correspond au cumul du report des ressources ainsi définies à l'ouverture, des ressources collectées au cours de l'exercice diminuées des emplois de l'exercice.

Le solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice N+1 soit 6 363 299 euros.

10.1.6 Contributions volontaires en nature

Les Contributions volontaires en nature sont présentées dans le CROD et le CER en fonction de leur nature (ressources générosité publique et hors générosité publique) et en fonction de ce qu'elles financent selon les 3 rubriques Missions sociales, frais de recherche de fonds et fonctionnement.

10.2 Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2025

10.2.1 Le compte de résultat par origine et par destination

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 243 753	8 243 753	7 721 449	7 721 449
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 760	2 760	2 640	2 640
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	7 349 495	7 349 495	6 870 962	6 870 962
- Legs, donations et assurances-vie	63 982	63 982	110 096	110 096
- Mécénat	490 776	490 776	576 398	576 398
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	336 739	336 739	161 353	161 353
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 926 683		5 166 727	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 753 565		5 041 165	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	173 118		125 562	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 099 300		1 334 056	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	30 000		254 717	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	4 344			
TOTAL	14 304 079	8 243 753	14 476 949	7 721 449
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	11 229 785	6 840 015	10 246 532	4 973 581
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 284 078	782 126	1 098 792	533 345
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	9 085 988	5 534 237	8 649 785	4 198 533
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	859 719	523 651	497 955	241 703
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 922 742	995 992	1 544 240	835 007
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	995 992	995 992	835 007	835 007
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	926 750		709 233	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 277 386	778 050	1 016 921	493 605
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			-	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	24 122	24 122	37 101	37 101
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	214 470		4 344	4 344
TOTAL	14 668 506	8 638 180	12 849 138	6 343 638
EXCEDENT OU DEFICIT	- 364 427	- 394 427	1 627 811	1 377 811

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA				
Bénévolat	409 545	409 545	469 070	469 070
Prestations en nature	36 905	36 905	58 828	58 828
Dons en nature	2 605 000	2 605 000	2 827 457	2 827 457
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA				
GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	3 051 450	3 051 450	3 355 355	3 355 355
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS				
Réalisées en France	409 545	409 545	476 070	476 070
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE				
FONDS	2 605 000	2 605 000	2 830 353	2 830 353
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	36 905	36 905	48 932	48 932
TOTAL	3 051 450	3 051 450	3 355 355	3 355 355

10.2.2 Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	6 840 015	4 973 581	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 243 753	7 721 449
1.1 Réalisées en France	782 126	533 345	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 760	2 640
- Actions réalisées par l'organisme	782 126	533 345	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	7 349 495	6 870 962
1.2 Réalisées à l'étranger	6 057 888	4 440 236	- Legs, donations et assurances-vie	63 982	110 096
- Actions réalisées par l'organisme	5 534 237	4 198 533	- Mécénat	490 776	576 398
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	523 651	241 703	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	336 739	161 353
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	995 992	835 007			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	995 992	835 007			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	778 050	493 605			
TOTAL DES EMPLOIS	8 614 057	6 302 193	TOTAL DES RESSOURCES	8 243 753	7 721 449
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	24 122	37 101	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	4 344			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1 377 811	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	- 394 427	-
TOTAL	8 638 180	7 721 449	TOTAL	7 849 327	7 721 449
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 749 187	5 336 289
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-394 427	1 377 811
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	8 539	35 087
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 363 299	6 749 187

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	409 545	476 070	Bénévolat	409 545	469 070
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	36 905	58 828
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 605 000	2 830 353	Dons en nature	2 605 000	2 827 457
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	36 905	48 932			
TOTAL	3 051 450	3 355 355	TOTAL	3 051 450	3 355 355